

Le PESL

est conçu dans l'intérêt des enfants / des jeunes du territoire (0-25 ans) mais aussi des familles.

Il s'agit d'une démarche permettant de renforcer les capacités de coopération et de collaboration de la communauté éducative pour assurer une continuité sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune mais aussi préparer l'avenir éducative de chaque enfant/jeune vivant au sein de la Communauté de Communes Roumois Seine.

La concertation

Le suivi, l'adaptation et l'évaluation de ce projet 2022-2026, seront assurés chaque année par :

Un groupe de travail :

Il se réunit pour effectuer des propositions opérationnelles sur les axes définis par le PESL.

Un COTECH :

[COMité TECHNique]
Ce groupe articule les actions de chacun des acteurs. Il coordonne et anime le projet.

Un COPIL :

[COMité de PILotage]
Son rôle est de relayer la volonté politique et d'impulser la dynamique à l'ensemble des acteurs.

Le PESL est un projet collaboratif et participatif incluant : Président de la collectivité, Vice-président en charge du sujet, Directeur Général Adjoint des Services, chargé de coopération PESL, représentants de la CAF, MSA, DSDEN, UTAS, SDJES, mission locale, enseignants, associations, parents et jeunes.

Les axes du PESL



La continuité éducative
La parentalité



L'inclusion numérique
L'accès aux droits



La jeunesse
La citoyenneté



La santé
Le Handicap

Plus d'informations :

Alicia GAILLARD PRADOS-ESPADA

Chargée de coopération PESL

02 32 42 27 71 - 06 81 36 35 11

a.gaillard@roumoiseine.fr



Projet Éducatif Social Local (PESL)

Qu'est ce que c'est ?



La continuité éducative La parentalité

- Recenser le besoin des familles
- Développer les actions de soutien à la parentalité (ex : café/parents)
- Créer une maison des familles
- Rendre accessible les lieux d'accueil à travers la mobilité
- Développer les passerelles sur les différents temps de l'enfant de la crèche au collège
- Animer un réseau d'acteurs des différents temps de l'enfant
- Donner la possibilité aux agents de former et partager leurs compétences



Les actions à concrétiser

La jeunesse La citoyenneté

- Créer une plateforme jeunesse
- Créer un fonds d'initiatives destiné aux jeunes de plus de 16 ou 18 ans
- Réfléchir à l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans en termes d'accueil, d'informations et d'orientation dans tous les domaines de la vie sociale en vue d'un PIJ (Point d'Information Jeunesse)
- Expérimenter une coopérative jeunesse de service durant la période estivale

La santé Le Handicap

- Développer les actions de prévention en itinérance
- Communiquer sur le Handicap (actions autour de la sensibilisation des enfants par le jeu, l'intervention de professionnels, des témoignages)
- Développer les actions à destination des familles et/ou des aidants dont l'enfant est porteur de Handicap
- Créer un job dating inclusif communautaire
- Participer au repérage précoce du Handicap par la sensibilisation/formation des professionnels de la petite enfance
- Mettre en place un référent Handicap territorial
- Accompagner les familles dans l'accueil de leur enfant par la création d'un protocole défini par une charte d'accueil communautaire
- Accompagner le développement de l'enfant pour favoriser son autonomie
- Participer à des manifestations pour représenter la collectivité et ses actions inclusives

L'inclusion numérique L'accès aux droits

- Développer un réseau d'acteurs du numérique
- Faciliter et renforcer l'accès à internet et aux équipements
- Accroître l'autonomie digitale par la mise en place d'ateliers numériques
- Développer l'accès aux droits grâce aux espaces France services et l'accompagnement d'aidants formés
- Élargir la prévention numérique avec les acteurs des différents temps de l'enfant

